

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2^e.
À PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 5 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 22 Avril.

DES AVANTAGES QUE LYON A TROUVÉS DANS LA FABRICATION DU SUCRE INDIGÈNE.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt direct que notre ville doit attacher à la question de l'impôt sur le sucre de betterave ; placée au centre d'une immense consommation de sucre, si elle devient en même temps un centre de production important, il est facile de voir tout ce qu'elle doit gagner notre commerce d'abord et ensuite notre industrie.

Nous pouvons citer comme une branche nouvelle du commerce lyonnais les dépôts de sucre indigène qui sont établis chez beaucoup de négociants de notre ville. La masse de produits déposés s'est élevée progressivement, et chaque année (si le gouvernement veut bien le permettre) ce négoce deviendra une source plus abondante de bénéfices. Pour nos commerçants les chances de la production ne sont pas à craindre ; ils trouvent un gain assuré à chaque vente qu'ils opèrent ; pour eux il s'agit d'abord de vendre beaucoup. Dès à présent une commission de 4 ou 5 pour cent chaque année sur un produit d'un million de francs n'est pas à dédaigner peut-être ; et nous sommes assurés que les spéculations sur le sucre des colonies sont loin d'être aussi productives. Plus le sucre indigène prendra de place dans la consommation, et plus nos épiciers en gros trouveront de bénéfices sur cette denrée. Ce point est incontestable.

Après les commissionnaires, les commerçants les plus intéressés à la fabrication du sucre sont les capitalistes, les marchands d'argent. C'est à Lyon, personne ne l'ignore, que se sont trouvés les immenses capitaux employés dans les fabriques de l'Isère ; capitaux qui ont servi aux frais de premier établissement, de culture et de location des terres ; capitaux qui s'élèvent, sans exagération, à quatre millions, et qui, d'ici à deux ans, seraient assurément doublés.

Une troisième branche du commerce lyonnais, qui partage les profits des fabricants de sucre, ce sont nos marchands de houille qui en expédient aux quinze établissements de l'Isère, pour une somme de 500,000 francs. Il est vrai que quelques fabriques tirent leurs combustibles directement de Rive-de-Gier ; mais c'est le petit nombre ; et en définitive, que ce soit le département de la Loire ou celui du Rhône qui gagne à ce commerce, ce n'en est pas moins un avantage pour nous, qui sommes en relations continuelles avec nos voisins.

Nous ne parlerons pas des transports, des achats de toutes sortes que font chez nous les fabricants, du haut prix auquel les propriétaires louent leurs terres aux cultivateurs de betteraves et de vingt espèces de commerce qu'alimente la fabrication du sucre. Nous rappellerons seulement que la plupart des contre-maitres et ouvriers de fabriques ont fait leur apprentissage à Lyon ; que nos compatriotes ont trouvé là un emploi lucratif de leurs talents industriels ; et ce résultat est bien aussi intéressant que celui qu'offre dans les colonies l'esclavage immoral de quatre cent mille nègres.

Examinons maintenant ce que notre industrie, après notre commerce, a gagné à la nouvelle branche de production indigène ; et d'abord les fonderies, les usines destinées à fabriquer les chaudières, les presses hydrauliques, ont pris à Lyon une extension incroyable ; on n'a qu'à parcourir le quartier de Perrache pour s'en convaincre. La navigation à la vapeur, les fabriques de sucre et la proximité où nous nous trouvons des mines de charbon, vont faire de Lyon le

centre d'une vaste production de machines en tous genres. Nous savons qu'un atelier spécial pour les machines destinées aux fabriques de sucre va s'établir chez nous (toujours si le gouvernement veut bien le permettre) ; ceux qui connaissent les avantages que cette industrie a procurés à la ville d'Arras, peuvent se faire une idée de tout ce que Lyon doit y gagner.

Depuis peu de temps, la fabrication des engrais factices a pris chez nous une grande importance ; c'est une nouvelle industrie créée, pour ainsi dire, par la culture de la betterave qui exige à tout prix des engrais puissants ; les matières qui restaient perdues dans nos boucheries ont été transformées en une marchandise de valeur et aisément transportable. Le noir animal a également pris faveur, pendant que, d'un autre côté, la production des bestiaux s'enrichissait du résidu des betteraves manufacturées.

Aucune raffinerie de sucre ne s'est encore établie ici ; mais cette industrie s'acclimaterait bientôt chez nous, toujours si le gouvernement voulait nous laisser faire ; le sucre produit par les fabriques indigènes étant assez pur pour être employé sans préparation par les liquoristes et les confiseurs ; la quantité produite peut à peine suffire à ce genre d'industrie : c'est pourquoi on n'a pas songé encore à élever des raffineries. Cependant, il s'en est formé deux, à Grenoble et au Grand-Lemps ; d'ici à peu de temps, on se proposait d'en établir à Lyon.

Si nous voulions continuer cette énumération des genres de commerce et d'industrie intéressés à la production du sucre indigène, nous finirions assurément par prouver ce qui est vrai, que jusqu'à présent, c'est plutôt à Lyon qu'aux arrondissements qui nous entourent que les fabriques de sucre ont produit des bénéfices ; mais nous n'essaierons pas de pousser aussi loin notre démonstration ; qu'il nous suffise d'avoir établi que la ville de Lyon et ses représentants doivent s'opposer, dans leur intérêt particulier du moins, à tout impôt qui arrêterait à sa naissance l'industrie du sucre.

Maintenant, il s'agit de savoir si l'intérêt général de la France exige que nos colonies et notre commerce colonial soient protégés à tout prix, aux dépens même de Lyon, de l'Isère et des départements qui produisent le sucre ; nous examinerons cette question, et il nous sera facile de prouver qu'il n'y a là que quelques fortunes particulières qui essaient de se faire conserver un monopole lucratif, sous prétexte de veiller à la fortune publique ; nous verrons si le trésor perdrait à ce que tout le sucre consommé en France se produisît sur le territoire continental, quand même on ne frapperait d'aucune taxe les produits de nos fabriques.

V. P.

Le concert de M. L. Cherblanc aura lieu au foyer du Grand-Théâtre, samedi 23 courant, à 7 heures et demie précises. Les amateurs de la bonne musique bien exécutée ne manqueront pas de s'y rendre. Voici le programme qui en dira plus que nous pour les engager à profiter de l'occasion :

- 1^o Ouverture de *Robin des Bois*, exécutée à grand orchestre ;
- 2^o Duo du *Pré aux Clercs*, (DES RENDEZ-VOUS), chanté par Mlle Bouvaret et M. Durbec ;
- 3^o Variations brillantes de Mayseder, exécutées par M. Cherblanc ;
- 4^o Air d'*Oedipe à Colonne*, de Sacchini, chanté par M. Durbec ;
- 5^o Duo de Kummer, pour violon et violoncelle, exécuté par M. Georges Hainl et Cherblanc ;
- 6^o Romance du *Cheval de Bronze* (d'Auber), chantée par Mlle Bouvaret ;

cuis ont envahi et infecté l'asile de l'ancienne Comédie Italienne : Etrange destinée d'un édifice consacré au rire et au plaisir ! Tout entrepreneur de bâtiments sait où il peut trouver les laborieuses colonies du Limousin, qui attendent qu'on les convie au travail ; les comédiens devaient aussi chercher un toit pour les abriter au moment où ils vont conclure leur enrôlement de l'année, signer le contrat qui les met aux gages d'un directeur, et leur impose, sous le nom d'engagement, une servitude de 365 jours, esclavage tel, que rien ne peut en donner une idée complètement exacte.

Le calendrier grégorien n'est point une loi absolue et générale. Les écoles et les tribunaux n'ont pas accepté l'année telle qu'il l'a faite. Ils la commencent à leur gré, soit en octobre, soit en novembre. Le théâtre a jugé convenable de commencer sa période annuelle dans l'intervalle qui sépare le 1^{er} avril du 1^{er} mai. Le motif de cet arrangement est facile à saisir. La semaine sainte, autrefois époque de dévotion et de prière, fermait les salles de spectacle. Les comédiens mettaient ce loisir à profit pour arranger leurs affaires. La dévotion et la prière, malgré quelques symptômes de pieuse recrudescence, ont à peu près disparu ; l'usage est resté ; il a fixé l'ouverture de l'année théâtrale dans le cours d'avril.

Le premier caractère de la profession de comédien, celui qui frappe d'abord et saute aux yeux, pour ainsi dire, c'est ce qu'il y a de nomade dans leur existence. Lors même qu'ils paraissent le mieux établis, lorsqu'on pourrait penser que par leur travail et par leurs talents ils ont enfin conquis une certaine stabilité de position, ils ne peuvent se défendre d'un inconcevable besoin de se déplacer. Le repos les importune.

Aussi, combien sont fréquentes les émigrations d'un théâtre à l'autre, même parmi les acteurs qui occupent le premier rang ! Il n'est pas un seul d'entr'eux qui n'ait voulu renoncer à son congé. La longueur de ce temps fait partie de leur richesse, cela est incontestable ; la cupidité et leur propre intérêt de renommée sont pour beaucoup dans les voyages qu'ils entreprennent tous les ans à l'étranger et dans les provinces, mais j'ai été à même de reconnaître que souvent ils sacrifient des avantages assurés et considérables à l'envie de courir le monde. C'est une tradition véritablement toute bohémienne. En province, on ne contracte guère d'engagement que pour une année ; et, quand ce temps est expiré, tous se replient vers le centre, pour y chercher des chances nouvelles : Ce centre, c'est le *Café des Comédiens*, à Paris.

Jadis, il portait le nom de café Touchard ; plus tard, diversement baptisé par ses différents propriétaires, il a passé par vingt dénominations. Sur son

7^o Solo de clarinette, de Berr, exécuté par M. Dazzi, première clarinette de l'orchestre du Grand-Théâtre ;

8^o Grand air d'*Otello* (de Rossini), chanté par Mme Kyntherland ;

9^o Fantaisie composée et exécutée par M. Cherblanc.

C'est M. Hainl aîné qui dirigera l'orchestre.

La clôture de l'année théâtrale a eu lieu jeudi par la dernière représentation de la *Juive*. Mme Dérancourt, Mlle Angélica, M. Sylvain, M. Durbec, ont recueilli une ample moisson de couronnes. Le Grand-Théâtre sera fermé jusqu'à dimanche. On annonce pour ce jour-là la reprise de *Clotilde*, dans laquelle auront lieu plusieurs débuts. Les artistes Bédouins, qui arrivent de Paris, et dont les exercices y ont fait sensation, paraîtront aussi dimanche sur le Grand-Théâtre.

Hier, la domestique de M. Populus, conseiller à la cour royale, demeurant rue Bourbon, n° 4, au 1^{er} étage, étant descendue, entre 7 et 8 heures du matin, dans la cour de la maison pour y puiser de l'eau, un homme très-élégamment vêtu s'est introduit dans la cuisine, y a pris un panier d'argenterie qu'il a couvert d'un foulard et se disposait à sortir avec son butin, lorsque rencontré à la porte par la domestique qui venait de rentrer, celle-ci a eu la présence d'esprit de crier au voleur. — Le voleur néanmoins avait réussi à atteindre l'escalier, mais effrayé par la vue d'une personne qui cherchait à s'emparer de lui, il a abandonné le panier d'argenterie et s'est sauvé à toutes jambes. Arrêté par les soldats du poste situé à quelque distance, il a été conduit devant M. Populus qui, reprenant ainsi à l'improviste ses fonctions de juge d'instruction, lui a fait subir un premier interrogatoire. Celui-ci alors a déclaré qu'il avait un complice qui buvait, en l'attendant, un verre d'eau-de-vie dans un petit cabaret, au rez-de-chaussée. Sur ces indications, quelques soldats sont entrés dans le cabaret, ont arrêté l'individu désigné, l'ont amené devant M. Populus et ont ensuite conduit les deux amis à la prison de Roanne. (Réparateur.)

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 20 avril 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Le 6^e bureau de la chambre des députés a nommé M. Martin (du Nord) commissaire pour la loi des 2,600,000 fr. pour construction d'une salle pour la chambre des pairs.

— Le *Moniteur* de ce jour ne contient d'autre ordonnance que celle qui nomme M. Larcher, lieutenant-colonel de la garde nationale à cheval de Paris, à la place de M. Sensier, promu au grade de colonel du même corps.

— Un soldat du 61^e dont la maîtresse infidèle contractait mariage devant la municipalité du 5^e arrondissement, a chargé hier, à coups de sabre, sa volage amie et les invités de la noce. Il a été arrêté et conduit à l'Abbaye. Le mariage n'a pas moins eu lieu le jour même, après que la pauvre mariée a pu se remettre de sa terreur.

— Par une circulaire, l'administration des postes vient de

enseigne, il a vu inscrire le nom de *Lusignan*. Actuellement, il porte celui de *Destouches* ; vous le voyez, il se promène de la tragédie à la comédie. Il est situé dans la rue des Vieilles-Étuves, au n° 11, entre la Halle-aux-Bûches et la rue St-Honoré. D'après la relation de M. de Joly, le fameux ermite, je m'attendais, en y pénétrant, à être le témoin d'essais, d'épreuves, d'acrobies et de répétitions de tous genres. J'avais préparé mes oreilles à entendre des *guenilles d'ariettes*, comme dit le Grimpesoleil de Beaumarchais, ou de longues tirades de vers, des fragments de drame romantique, quelques mots de comédie et beaucoup de couplets. Je croyais avec la simplicité des gens qui croient à tout ce qu'ils lisent écrit en caractères moulés, que j'allais contempler des poses et des battements. Je me faisais fête surtout du marché de friperies que M. de Joly a raconté avec délices. Ces oripeaux noirs, ces passements fanés, ces broderies éraillées, et tout ce luxe faux et flétri passant d'une main à l'autre, mis à la criée, à la flamme du punch, me promettaient une joyeuse séance. Je n'ai rien vu de tout cela. D'abord j'ai pensé que j'avais mal choisi mon temps, puis j'ai pénétré dans la petite salle du fond, sanctuaire du dieu, dans lequel M. de Joly a placé, loin des regards profanes, le redoutable mystère de l'examen préliminaire que les directeurs font subir aux sujets qu'ils veulent engager. Rien encore ! Pour le coup, j'ai pensé que je m'étais trompé d'adresse. Je me suis fort poliment approché d'un vieillard qui, assis paisiblement dans l'embrasure de la fenêtre, était plongé dans une somnolente contemplation. Je l'ai interrogé avec précaution ; je rapporte textuellement sa réponse : « Vous êtes bien au *Café des Comédiens*, me dit-il ; tout ce qu'on en a rapporté jusqu'ici est faux ; il y a tout à parier que ceux qui en ont parlé n'y sont jamais venus. M. Joly n'y a jamais mis les pieds. » Et le vieillard retomba dans son immobilité silencieuse ; seulement, je vis errer sur ses lèvres amicales, comme un sourire de pitié, pour l'état de stupéfaction et d'ébahissement dans lequel m'avaient jeté ses paroles. O ma vénération pour la lettre mouillée et pour ceux qui en font usage ! O mon respect pour les lignes imprimées ! O ma croyance en tout ce qu'elles renferment, qu'étes-vous devenues en cet instant ! Je doutai de tout, pendant dix minutes au moins ; après quoi, je pris l'héroïque résolution de n'admettre que ce que je verrais par moi-même et de mes deux yeux. Or, voici ce que j'ai vu :

Le *Café des Comédiens* se compose d'une salle assez spacieuse de la forme d'un carré long ; à la suite de cette salle principale, il en est une plus petite, espèce d'arrière-boutique. Un comptoir fort mesquin, un billard, quelques tables à dessus de marbre, une horloge ronde en tôle vernissée, un bar-

FEUILLETON DU CENSEUR.

Une plume amie nous a promis quelques esquisses parisiennes. Ces petits tableaux de mœurs, écrits en dehors de toute influence de coteries et empreintes d'indépendance, auront, dans leur impartialité même (chose rare dans ce temps-ci), quelque chose de piquant et d'imprévu. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un chapitre qui n'est pas sans à-propos, bien qu'en le lisant il faille se mettre au point de vue de l'auteur.

LE CAFÉ DES COMÉDIENS, A PARIS.

J'ai conservé à ce café le titre qu'on lui donnait au temps où l'on appelait assez volontiers les choses par leur nom. Si j'avais voulu me conformer à l'étiquette contemporaine, je l'aurais intitulé le *Café des Artistes* : tel est en effet le nom qu'il porte maintenant. Il se passe bien peu d'années sans que nos observateurs de mœurs ne dépeignent cet endroit. C'est là un de ces articles obligés qui reviennent périodiquement au mois d'avril, et que l'on n'a garde d'omettre, tant cette description est devenue banale et semble facile. Sur la foi de ce que nous avons lu, nous avons visité le *Café des Comédiens* : à Dieu ne plaise qu'il nous vienne à l'esprit la pensée impie de douter de la vérité, de talent d'observer et d'écrire de ceux qui en ont parlé avant nous ! Mais, nous le déclarons avec une sincérité qui doit faire excuser l'audace de notre assertion, nous n'avons rien trouvé de ce qu'on nous avait annoncé ; il ne faut certainement pas accuser que les mœurs comiques, dont l'incontestable mobilité ne permet pas d'obtenir une ressemblance durable. Peut-on fixer sur la toile, à tout jamais, une figure dont les traits changent à chaque instant ? Qui pourrait reconnaître les comédiens ou les artistes de nos jours sous ces portraits si burlesquement grimaçants, que Scarron, l'auteur du *Roman Comique*, a charbonnés à la manière de Callot. Scarron ne respecta rien ; il osa travestir l'Enéide, et il se moqua des comédiens. C'est un double et abominable sacrilège !

Chaque profession a son bazar ; chaque denrée a son marché ; chaque marchandise a sa halle. L'agiotage est arrivé, du ruisseau de la rue Quincampoix, dans le splendide palais de la Bourse ; il a changé ses sales échopes contre les magnificences d'un portique corinthien. Les vins se sont fait construire un port qui rappelle les travaux de la civilisation antique. Pour abriter les ventes de grains, on a arrondi au-dessus de la tête des marchands une vaste coupole, qui semble être un temple de la divinité. Les

prescrire à tous les facteurs des communes, un costume spécial.

— On assure que la famille royale habitera le château de Trianon une partie de l'été. Le roi se trouvera ainsi plus à portée de surveiller et de presser les travaux du musée de Versailles, qui, quoiqu'on en ait dit, ne sera pas livré au public avant l'an prochain. On fait à Trianon de grandes réparations; le mobilier placé par l'empereur dans cette résidence va être remplacé en partie par des meubles plus modernes.

— La salle de l'Odéon va être concédée à M. Broussais pour faire son cours de phrénologie, qui a attiré à la Faculté une telle affluence que c'était une émeute véritable.

— On prétend que le gouvernement français veut reprendre l'ancien plan de confédération des princes italiens sous le patronage d'un souverain de la maison de Bourbon. On se rappelle la malheureuse issue du voyage de M. de Rigny qui avait le même but. On prépare à Caserte des appartements pour le passage d'un souverain. On ignore le nom du royal voyageur.

— On croit que l'allocution demandée par M. de Montalivet pour les travaux de la chambre des pairs sera rejetée. On dit que ce projet a été mené contre les volontés d'un haut personnage et que MM. Pasquier et Decazes ont fait subir à M. de Montalivet les exigences de la noble cour qu'ils dirigent.

— Parmi les Polonais dont nous avons annoncé l'expulsion, on cite les généraux Dvernicki, Roman Soltich et le nonce Ledochowski. Ces hôtes illustres de la France ne sont cependant coupables que d'avoir pris au sérieux les déclarations de nos députés et les réponses du gouvernement qui tous les ans viennent exhumer et garantir la nationalité de la Pologne.

— On dit que le séjour du roi Charles-Albert à Nice va faire de cette ville un véritable congrès légitimiste. On assure même que la duchesse de Berry doit se rendre auprès de son royal cousin. Déjà la ville de Nice est encombrée d'étrangers.

— Parmi les couvens supprimés à Madrid, celui du *Sauveur* ne comptait plus qu'un seul religieux. Les revenus de ce couvent étaient énormes. Il possédait une douzaine de maisons dans Madrid et deux millions en valeur sur l'état. Voilà un homme ruiné!

— Le tombeau d'Abeilard et d'Héloïse, est toujours le rendez-vous des amans heureux ou malheureux. Hier, un jeune homme et une jeune fille, après être restés long-temps agenouillés devant ce monument, se sont fait au bras une incision assez forte et ont mêlé leur sang, aux yeux des nombreux spectateurs que cette cérémonie avait attirés. Après avoir recommencé une prière ils se sont soustraits aux regards de la foule et un fiacre les a emmenés.

— Il paraît que le recrutement de six mille hommes pour la légion étrangère, a été décidé par le gouvernement français. Ce recrutement doit s'opérer exclusivement au sein des régimens français. On doit surtout, ajoute-t-on, apporter un soin tout particulier au choix des officiers, qui seront autorisés à conserver leur grade, et à faire compter en France leur temps de service dans l'armée espagnole. Le gouvernement n'aurait pas voulu rester en arrière de l'Angleterre dans l'exécution du traité de la quadruple alliance.

Il reste à savoir comment Mendizabal pourra accepter tous ces secours, après avoir si souvent protesté contre toute intervention. Sept ou huit mille hommes d'une part, et une flotte de l'autre, n'est-ce pas une intervention, quand bien même on ne l'appellerait qu'une coopération?

— Le jeune homme, auteur du scandale qui a eu lieu dimanche à St-Roch, est enfermé dans une maison de santé d'où il s'était échappé pour usurper un moment la chaire de l'abbé Cœur. On a fait beaucoup du bruit de cette affaire dans le monde dévot, et déjà plusieurs prédicateurs s'apprêtaient à tonner dimanche prochain contre les continuateurs de Voltaire. Mais le seul résultat de cette affaire aura

été de procurer quelques émotions aux dames, qui partagent maintenant leurs loisirs entre les sermons et la cour d'assises.

— La *Normandie*, journal légitimiste qui avait continué, le 1^{er} janvier, la *Gazette de Normandie*, cesse à son tour de paraître. Ce fait constate à quel point les opinions légitimistes sont antipathiques à cette partie éclairée de la France.

— On assure que la Russie entretient sur le pied le plus magnifique, dix à douze espions de bonne société dans la capitale de la France, et que ces espions sont chargés de surveiller les Polonais et de transmettre au czar leur moindres démarches.

Chronique politique.

Dans un grand dîner donné récemment par M. Pasquier, il s'est passé un incident qui peut donner la mesure de la fixité d'opinion de nos hommes politiques. Dans un petit cercle de pairs, généraux de l'empire, il était question d'Alger et chacun venait de se prononcer plus ou moins vivement pour la conservation de la conquête africaine, quand survint un jeune député, (on nous a désigné M. Piscatory), élégant beau diseur, tranchant volontiers sur tout, qui se prit à prouver la sottise d'une occupation plus longue. On se récria d'abord; on lui objecta l'Angleterre, la perfide Albion de l'empire. — « Bah! répliqua-t-il, l'Angleterre est enchantée que nous gardions cette épine aux pieds! » Les douze à quinze pairs présents; venus colonistes au dîner, en sortirent anti-colonistes. Que le maréchal Clausen vienne en aide à Alger menacé par M. Passy et par M. Piscatory. (Coursaire.)

— Un journal dévoué en Angleterre au parti carliste, le *Morning-Post*, prétend que la reine Christine a envoyé un agent au quartier-général de don Carlos pour lui proposer une transaction. Il y a sans doute confusion dans cette nouvelle. On a dit dernièrement que l'Angleterre, la France et le Portugal avaient fait faire des ouvertures au prétendant pour l'engager à quitter le théâtre de la guerre, lui promettant de stipuler en sa faveur un arrangement convenable à sa position. Il ne serait point impossible que le gouvernement espagnol eût agi dans le même sens et de concert avec ses alliés; mais il est contre toute vraisemblance qu'à l'insu de son ministère la régente ait hasardé la démarche que lui prête le *Morning-Post*. (Courrier Français.)

— On lit dans l'*Helvétie*: « On vient de découvrir dans un couvent de Lucerne, une nouvelle victime de la tyrannie des religieux. La justice a été informée que le père Paulin de Villmergen était détenu depuis plusieurs mois dans une espèce de cachot, où la lumière ne pénétre que par un trou garni de barreaux. Le procureur-général qui s'est transporté sur les lieux, a trouvé ce malheureux dans un état de souffrances physiques et morales difficile à décrire. Enclin à la mélancolie, le père Paulin a vu sa maladie s'aggraver sous l'influence des rigueurs claustrales. Les religieux, au lieu de lui faire donner les soins qu'exigeait son état, ont trouvé plus commode de se débarrasser de ce confrère importun en l'enfermant. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Fin de la séance du 19 avril.

M. Jaubert: La grande question des fers se subdivise en trois parties, qu'il ne faudrait pas mêler dans la discussion. Il faut distinguer les fers à la houille, les fers au bois et les rails.

Je ne parlerai que des fers à la houille. Le rapport de votre commission s'appuie contre nous d'un rapport dans lequel M. de Saint-Cricq reconnaît que les tarifs protecteurs de l'industrie du fer sont une nécessité temporaire. Oui, M. de Saint-Cricq l'a dit; mais il n'ajoutait peut-être pas aujourd'hui que la nécessité n'existe plus. Toute la question, entre nous, est de savoir si le temps est venu de modifier profondément les tarifs protecteurs. Nous ne le croyons pas. Nous pensons que l'industrie du fer a rempli ses engagements envers l'état, et que c'est maintenant à l'état à remplir ses engagements envers l'industrie du fer.

lambeaux, des débris de chapeaux jadis roses avec des fleurs dont il était impossible de découvrir la couleur primitive, attestait le passage lointain d'une certaine opulence dont elles étaient, hélas, bien déçues!

Il y avait là des adolescents. J'en remarquai trois ou quatre qui certainement ne comptaient pas plus de seize printemps, selon la sublimée pensée de M. Dupuy de l'Académie française. C'était surtout chez eux qu'on pouvait discerner les traces d'une flétrissure anticipée. On voyait sur leurs visages un bien triste mélange de souffrance physique et d'humiliation morale. Aucun homme ne portait de poil au visage. Cette nudité est, comme on le sait, un des signes distinctifs du comédien qui doit tenir sa physionomie à l'état de table rase pour recevoir toutes les grimes, c'est-à-dire toutes les modifications possibles de rouge, de blanc, de noir, de bleu, de barbes, de moustaches et de favoris postiches. J'ai cherché à saisir quelques conversations; on s'exprimait en fort mauvais français. Presque tous ces hommes si mal vêtus ne parlaient que de leurs garde-robottes; à les entendre, ils étaient aussi splendidement couverts à la scène qu'ils étaient misérablement habillés à la ville. Tous aspiraient à monter sur de grands théâtres; ils se montraient mutuellement des lettres qui leur promettaient, ici, les suffrages des officiers de l'école d'application de Metz; là, les applaudissements des écoles de droit de Toulouse ou de Strasbourg. Les grisettes disaient tout haut qu'elles allaient à Bordeaux, dont on leur avait parlé fort avantageusement; quelques intrépides signalaient les villes dans lesquelles les débuts étaient difficiles. Rouen paraissait surtout redoutable; mais on ne s'épouvante pas facilement. Tous avaient d'ailleurs de puissantes recommandations; tous, ils avaient obtenu de nombreux succès; il n'en est pas un d'eux qui n'ait pu, une fois dans sa vie, construire un arc de triomphe, avec le feuillage des couronnes que le public lui avait décernées; leur répertoire était immense, mais tous affectionnaient le drame moderne: un sentiment poétique n'oppressait. Cette indigence si malpropre, cette jactance personnelle, un dédain manifeste pour le public, une malveillance mutuelle, et aussi je ne sais quel rabougrissement intellectuel me faisaient mal à voir. Je me demandais si, en présence de ce tableau, Béranger eût chanté:

Les gueux, les gueux,
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment entr'eux:
Vivent les gueux!

Une autre chose me surprenait, c'était de ne voir au *Café des Comédiens* rien qui révélât la présence de ces directeurs dont M. de Jouy avait parlé avec tant de complaisance. Pour bien connaître les faits, je me rapprochai du vieillard avec lequel j'avais déjà causé. Il m'apprit que les directeurs ne faisaient plus eux-mêmes les enrôlements comiques; les trou-

Les questions qui vont nous occuper sont, avant tout, des questions de transport. Quelques détails vous prouveront qu'il en est ainsi de la grande question de l'industrie des fers.

Il y a pour les fers trois genres de fabrication principaux.

La fabrication au bois, qui est surtout le procédé français; la fabrication à la houille, qui est la manière anglaise.

Il y a une méthode mixte: on commence par fabriquer la fonte au bois; l'affinage se fait à la houille.

Enfin, on compte un quatrième procédé: on fabrique la fonte avec du cok mêlé de charbon de terre; l'affinage se fait au bois.

Par la première méthode, il faut, pour 100 kil. de fer produit, 2,400 kil. de transports en charbon, minéral, etc.

Par la deuxième méthode, la méthode mixte, et le quatrième procédé, les transports de matériaux sont également considérables par rapport à la quantité de fer produit. Voici maintenant un fait personnel qui vous mettra à même de juger combien il est facile à l'Angleterre de livrer des produits à meilleur marché, maintenant que vous savez que la question de fabrication est surtout une question de transport. En 1820, à l'époque où nous demandions seulement à siéger dans les conseils-généraux pour nous préparer à siéger plus dignement ici, nous voulûmes visiter l'Angleterre: nous vîmes un des plus beaux établissements de ce pays: c'est une usine adossée à une montagne qui produit la plus grande partie du combustible. Au pied de cette usine est un canal depuis long-temps navigable, puis un chemin de fer qui tous deux conduisent à un port d'embarquement. Voilà, Messieurs, les moyens de transport en Angleterre.

Revenant au projet de loi qui nous occupe, nous nous résignons à la proposition du gouvernement, à la condition qu'une nouvelle réduction ne vienne pas prochainement porter la mort dans nos fabriques. Nous nous y résignons.

Le gouvernement est toujours meilleur juge de ces sortes de faits que les commissions, lesquelles ne procèdent qu'en vertu de théories et de systèmes d'économie politique faux et déjà battus en brèche. Il a prononcé contre nous; nous nous résignons, je le répète, à son jugement; mais, Messieurs, nous ne voulons pas de l'arrêt additionnel de la commission. (On rit.)

M. d'Harcourt: Je viens appuyer l'amendement de la commission. Des réductions aussi minimes que celles proposées par le gouvernement ont bien plus d'inconvénients que d'avantages. En général, elles sont insuffisantes, insignifiantes et contrarient ce principe, qu'en fait d'opérations commerciales, ce qui importe surtout c'est la fixité, la stabilité. Ce qui ressort de la mesure du gouvernement, c'est la difficulté de prendre parti entre des intérêts contradictoires; or, on ne sort de cet embarras qu'en prenant une résolution décisive. Autour des situations bien arrêtées tous les intérêts lésés s'accroissent et finissent par prendre position.

Avec une modification insuffisante, vous arrivez très-promptement à une époque où de nouvelles réductions sont indispensables, et alors, au lieu de diminuer, les embarras augmentent. Une réduction réelle et significative vaut bien mieux. En effet, ce qu'il faut savoir, c'est si, en prononçant cette réduction, on veut la concurrence ou on ne la veut pas. Voulez-vous une concurrence? rendez-la possible en abaissant suffisamment le droit. Ne voulez-vous pas la concurrence? évitez de jeter dans le commerce des inquiétudes inutiles.

Je demande la permission de préciser en peu de mots la question. Nos adversaires, pour se faire une position superbe, nous en ont attribué une tout-à-fait factice, et se sont donné le facile plaisir de combattre des chimères. Ils nous accusent de sacrifier à l'étranger les productions nationales, de négliger le marché intérieur par trop de protection pour le commerce extérieur. Enfin, ils nous imputent de parler toujours des consommateurs, ce qui n'est, selon eux, qu'un objet secondaire, le premier étant le producteur et le salaire de l'ouvrier. Nous avons la prétention de faire cas autant qu'eux de notre industrie; nous reconnaissons comme eux que notre marché intérieur mérite la plus grande considération; enfin, nous prenons le plus vif intérêt au sort des ouvriers. C'est précisément au nom de notre industrie nationale, de notre marché intérieur et de l'état de nos ouvriers que nous nous élevons contre le système qu'ils célèbrent.

Aujourd'hui que cette fumée de gloire qui nous a préoccupés si long-temps est presque dissipée, qu'avons-nous de mieux à faire que de nous occuper du bien-être et de l'industrie, qui est un des principaux éléments du bien-être? Mais cette industrie, nous la voulons vraie, naturelle, établie sur des bases solides, pouvant braver toutes les concurrences, et non pas mesquine, étiolée, ne pouvant venir qu'en serre chaude; nous ne voulons pas de cette industrie que le souffle d'une ordonnance ou d'un tarif peut détruire de fond en comble, qui ne se soutient que par le monopole et le privilège, ombrageuse et tracassière comme lui. Si nous n'avions qu'une seule industrie à protéger, nous excuserions peut-être tous les sacrifices; comme lorsqu'il s'agit de la Madeleine, par exemple, qui est un monument en l'honneur des arts; on n'envisage alors que le résultat, sans marchander ni regarder de trop près la dépense. Mais quand d'innombrables industries marchent parallèlement et se tiennent par la main, de quel droit en favorisez-vous une aux dépens de toutes les autres?

Par exemple, je comprends bien que l'établissement d'Anzin soutienne de toutes ses forces un état de choses qui lui fait vendre ses produits infiniment plus cher. (Rires d'adhésion.) Mais comment vous justifierez-vous de partager la même préférence auprès des fabriques innombrables qui ont intérêt à la diminution du prix des houilles? Comment justifierez-vous un pareil état de choses, auprès de ces fabriques de sucre indigène, dans lesquels le combustible forme un tiers des frais de la fabrication.

Et puisque j'en suis sur le chapitre de la fabrication du sucre indigène, c'est là assurément une industrie toute nouvelle, mais enfin elle a déjà beaucoup grandi, à tel point qu'on veut dès à présent entrer en partage de ses premiers bénéfices. Mais comment agit-on avec elle? On grève ses ma-

pes se recrutent par la voie des bureaux de correspondance et d'agents dramatiques. Il ajouta que MM. les directeurs ne perdaient plus le temps de leur séjour à Paris à recueillir au *Café des Comédiens*; ils emploient leur journée à solliciter: « C'est à la porte des bureaux de la direction des Beaux-Arts que vous les trouverez, me dit-il, chez MM. Cavé et Gustave de Wailly, se disputant les privilèges des exploitations provinciales. Les pauvres héros que vous voyez ici, forment la plébe comique. Ils sortent des troupes nomades. Et tel d'entr'eux qui parle de Londres, de Berlin et de St-Petersbourg, a signé hier son engagement pour une troupe foraine de la Brie; il est exposé à avoir des appointements payés en fromage. Ce petit Elleu qui roucoule si haut, comme s'il parlait pour Lyon (1), est un ex-fidant du Vaudeville, qui va à Quimper-Corentin; les grands théâtres des départements n'ont pas encore clos leurs représentations. Les matadors aux gros salaires n'ont pas encore débarqué ici. Du reste, avec quelques halloles de moins, c'est le même aspect. Je dois aussi déclarer qu'à aucune époque, je n'ai vu les comédiens ambulans aussi raffalés que je les vois cette année. Il paraît que la province a reçu en mal, le contre-coup de la prospérité dramatique de Paris. »

Je remerciai poliment mon interlocuteur, et je me retirai. Dans la rue, j'entendis quelques comédiens de province se donner rendez-vous pour manger au cabaret, et de là, se retrouver dans le jardin du Palais-royal, à la rangée de chaises, à droite en venant de la Rotonde; c'est la petite province-dramatique, la succursale en plein vent du *Café des Artistes*.

Paris est une ville bien singulière puisque, malgré sa civilisation, on peut y trouver, en 1856, de pareils sujets d'études et des existences exceptionnelles comme celles qu'on vient de raconter. Lyon ne peut présenter de pareils tableaux; les artistes qu'il possède, reçus dans la société et recherchés par elle, s'y font distinguer par leurs bonnes manières et leur esprit. Si des préjugés existent encore contre les comédiens chez l'aristocratie ancienne ou nouvelle, c'est, à Lyon du moins, parce qu'ils ne sont pas assez connus.

(1) Cette phrase est-elle une malice de notre ami contre le parler lyonnais? Nous serions tentés de le croire. La sympathie de nos compatriotes pour les virtuoses qui ont de robustes poumons est passée en proverbe. Nous devons dire cependant, pour rendre hommage à la vérité, que Lyon s'amende chaque jour en ce point comme en bien d'autres, et commence à comprendre que chanter fort ne suffit pas, et qu'il faut encore chanter juste.

mètre en bois doré; le cadre de bois noir contenant les règles du noble jeu de billard, des banquettes recouvertes d'un velours vert usé et déchiré outre mesure, des patères en cuivre doré, un râtelier de queues à procédé composent l'ameublement de la pièce d'honneur; la seconde enceinte ne contient que quelques tables et quelques tabourets, de la même nature que les tables et les banquettes de la première salle. Le jour ne pénétre dans les deux pièces que par un incertain. Voilà, pour la description des lieux.

Là, s'agitait une société nombreuse, presque toute composée de jeunes gens; je n'y ai vu que peu d'hommes âgés; le terme moyen du chiffre des extraits de naissance m'a paru être de 25 à 28 ans.

Dans cette foule, quelques-uns jouaient au billard, d'autres maniaient des cartes, d'autres remuaient des dominos, tous parlaient à la fois; un très-petit nombre consommait des rafraîchissements. Cette statistique, dont le maître de la maison suivait les phases avec une remarquable anxiété, semblait préoccuper désagréablement une jeune dame qui était au comptoir. La fumée qui s'exhalait de mille pipes (je n'ai pas vu un seul fumeur de cigare), ajoutait à ce malaise. Du reste, pas un seul garçon, et pour tous journaux le *Courrier des Théâtres* et le *Constitutionnel*. Si l'on en excepte les dimensions un peu étendues, le *Café des Comédiens* ressemble au plus pauvre estaminet. Lorsque mes regards se furent un peu accoutumés à ces ténèbres visibles, je distinguai cinq ou six femmes attablées au milieu des petits groupes de consommateurs qui bordaient les murailles latérales. J'ai assigné à ces femmes les rangs suivants dans la hiérarchie comique: deux duègnes, elles buvaient beaucoup; le chef de l'établissement leur souriait gracieusement; un premier rôle, trente-trois ans environ; elle avait mis le feu à une tasse remplie d'eau-de-vie; une première chanteuse, sans roulades sans doute, car elle avalait presque d'un seul trait de grands verres de bière; j'ai ouï dire que cela risquait de gêner la voix; enfin deux soubrettes: l'une d'elles était vraiment jolie; son gentil visage se dessinait avec une galté ravissante et se mettait en charmante saillie en dehors des laides figures qui l'entouraient. Ces deux dernières demoiselles riaient à gorge déployée avec un monsieur qui avait toute l'allure d'un traître, je parle en style d'engagement.

Toute la compagnie était dans un déplorable état de dénuement: les redingotes rapées et graisseuses étroitement boutonnées, les cheveux longs et onctueux, les teints blêmes et les traits ridés, les chaussures écorchées, les pantalons frangés et garnis de boue ancienne, une horreur manifeste pour toutes les hirquies pourrait trahir l'état de ce premier vêtement qu'on appelle chemise, peu d'habits faits à la taille de ceux qui les portaient; sur quelques poitrines les plus bizarres gilets du monde, trahissaient la misère des hommes. Chez ces dames, d'amples châles dont tous les dessins s'éfilait en

lières premières; on gêne sa production. Etouffer à la fois la production et les bénéfices, c'est, il faut en convenir, une singulière façon d'entendre la protection de l'industrie. (Rires prolongés.)

On vous a dit: « Les questions de fabrication sont des questions de transport. » Les chemins de fer sont d'excellents moyens de transport. Les chemins de fer paraissent appelés à jouer un grand rôle; on pressent qu'ils amèneront une révolution dans l'industrie. Ils ont malheureusement un inconvénient, c'est l'énormité de leurs frais d'établissement. Eh bien! que fait-on? on nous fait payer les fers deux fois plus cher qu'à l'étranger; on empêche l'introduction des fers étrangers, quoiqu'on ait la certitude que les fers français ne peuvent faire face à toute notre consommation.

Voici un fait que vous n'apprendrez pas sans intérêt. En 1827, on commença le chemin de fer de Lyon à St-Etienne. L'ingénieur habile chargé de ce travail s'adressa à plusieurs maîtres de forges, qui ne voulurent pas de ce travail de fer à moins de 800 fr. par 100 kilogrammes; il s'adressa à M. de Villèle; ce ministre avait de l'esprit lorsqu'il n'était pas poussé par son parti. M. de Villèle lui promit des facilités. Dans ces entrefaites, ces maîtres de forges lui proposèrent une diminution de 500 fr. par 100 kilogrammes.

Hier, nous avons entendu M. Fulchiron nous dire que nos usines ne pourraient pas soutenir la concurrence avec les usines étrangères. Nous connaissons tous le patriotisme et les lumières de M. Fulchiron (ou sourit); et si son assertion est exacte, je le déplore; mais parce que vous ne pouvez pas produire du fer, ce n'est pas une raison pour qu'on vous accorde le privilège de m'empêcher de construire des chemins de fer et des machines. Que diriez-vous d'un directeur de messageries, qui, ne pouvant soutenir la concurrence sur une route, doublerait ses prix, et dirait comme consolation aux voyageurs: Vous payez double, mais la concurrence m'oblige à vous faire payer si fort, et c'est pour vous un devoir national de continuer mes bénéfices. (Très-bien! très-bien!)

L'industrie, Messieurs, a des bénéfices dont elle ne rend compte à personne; il faut lui laisser supporter quelques dommages; vous ne serez pas injustes pour cela; elle saura bien reprendre ses avantages. Nous qui faisons ici de la philanthropie et donnons notre blé à quatre francs, si le blé venait à se payer 10 francs sur le marché, nous ne l'abandonnerions pas pour un sou de moins. (Rire général d'adhésion.)

On dit qu'une multitude d'industries réclament; mais n'oubliez pas que, sur cent industries, quatre-vingt-dix-neuf s'élèvent contre le privilège qui favorise la centième, comme la centième condamne le monopole qu'on veut retirer aux quatre-vingt-dix-neuf autres. Il y en a donc quatre-vingt-dix-neuf contre une qui veulent ce que nous voulons; la majorité de la France est avec nous.

On craint beaucoup l'introduction des marchandises étrangères; ce sera, dit-on, la ruine de la production indigène. C'est ainsi que la réunion de la Belgique à la France devait consommer la perte de ce dernier royaume. Nos ennemis nous l'ont pourtant disputée long-temps, cette possession qui doit nous perdre; ils ont dépensé bien de l'argent, bien du sang, pour nous empêcher de l'acquiescer. Que ne nous l'abandonnaient-ils plutôt puisqu'elle doit nous appauvrir! (Rires et applaudissements.)

Hier, Messieurs, un des ministres nous a fait l'éloge de l'association allemande: or, une des prescriptions du tarif prussien, c'est qu'aucune marchandise ne peut être taxée au-delà de 10 pour cent. (Mouvement.)

Une voix: De 50 pour cent.

M. d'Harcourt: Nous demandons qu'on nous élève au niveau de la civilisation allemande; nous n'en demanderons pas davantage. (Très-bien!)

Diffusion à l'infini des moyens de fabrication, perfectionnement des moyens de transport, j'appuierai toutes les mesures qui tendront à ce résultat.

M. Passy soutient le projet du gouvernement, mais d'une voix si faible qu'aucune parole n'arrive jusqu'à nous.

M. Anisson Duperron et plusieurs autres membres essaient en vain de se faire entendre.

M. Jaubert: Dans notre système, Messieurs, tout le monde est protégé. (Rires ironiques.) Il n'y a de privilège pour personne.

On m'a reproché d'avoir présenté une pétition dont les 20 premières signatures représentaient 40 millions de propriétés foncières; on a dit, ce sont des journaux, des journaux du parti anglais (explosion de rires dans toutes les parties de la salle), que je ferais bien mieux de présenter des signatures d'ouvriers. Mais dans mon département (on rit), on sait mieux qu'ailleurs que l'intérêt des propriétaires et celui des ouvriers se tiennent, et dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, c'est moi qui suis encore le plus populaire. (Oh! oh!)

Je dois le dire, l'arrivée de M. Passy aux affaires, je ne l'approuvais pas. Je ne parle ici que relativement à la question d'Alger. (On rit.) L'arrivée de M. Passy me donnait de l'inquiétude. Mais, depuis qu'il a la pratique, qu'il manie les affaires, M. Passy voit comme ses prédécesseurs, et il maintient et défend le projet actuel comme si c'était le sien; tout le ministère le seconde; et, sous ce support du moins, l'analogie entre les deux cabinets est complète. (Longue hilarité.) Je vote pour l'article du projet de loi.

M. Bignon propose de mettre dans l'article du gouvernement 2/5 au lieu de 1/5.

Cet amendement n'est pas adopté.

Après une discussion confuse, M. le président met aux voix le premier paragraphe de l'article de la commission.

La première épreuve est déclarée douteuse.

Une seconde épreuve a lieu.

L'article de la commission est adopté. (Mouvement de satisfaction.)

La séance est levée à six heures.

Correspondance particulière du Censeur.

SEANCE DU 20 AVRIL.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Fulchiron réclame contre une erreur de chiffres, commise par le *Moniteur*, à l'occasion de l'amendement de M. Passy sur le tarif d'entrée des fourrages.

M. le président: Le *Moniteur* n'est point le procès-verbal de la chambre; s'il y a erreur, cela ne signifie rien. Le procès-verbal est exact.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la loi des douanes. La chambre s'est arrêtée hier à la section suivante: « Les droits déterminés par la loi du 21 décembre 1814 seront réduits d'un franc sur les fers travaillés au bois et au marteau, arrivant par le port de l'écamp et par les bureaux de Béthune, Ainhoa (Basses-Pyrénées), Thonne-la-Longue (Ardennes), Longwy, par Tellenecourt; Mont saint-Martin, La Malmaison et Evrignes (Mozelle). »

M. Sautet, député de l'Ariège, combat l'amendement de la commission au milieu du bruit le plus intense des conversations; il repousse la réduction du cinquième dans l'intérêt de l'industrie française, en péril, dit-il, si l'on adopte cette diminution.

M. Desjoubert s'étonnerait qu'on n'adoptât pas l'amendement de la commission, qui diminue les droits d'un cinquième, en présence de l'enquête faite par M. de St-Cricq, en 1828. La commission d'enquête, composée de personnes fort bien disposées pour la production intérieure, avait décidé pour cinq années après, c'est-à-dire en 1834, que les droits seraient réduits d'un cinquième.

Il semble à l'orateur qu'on ne saurait rester en arrière de la restauration. Il ajoute qu'également la commission des douanes de 1834 a émis un vœu analogue. Les fers de Suède, en faveur desquels les droits sont abaissés, resteront encore à l'entrepôt, sans avoir payé les droits à 35 f. 50 c. Les fers français jouiront encore d'une protection de 57 f., et comme nos adversaires l'avaient, c'est une énorme protection accordée au bois.

Quant à moi, dit M. Desjoubert, je la trouve exagérée, et je ne puis l'adopter.

M. Soult de Dalmatie fait observer que le préopinant a établi le prix du fer suédois à 55 f. 50 c., tandis qu'il n'en est pas ainsi. Les fers communs valent à Stockholm 26 f.; ce n'est que le fer supérieur qui vaut 35 f. 50 c.

M. Desjoubert dit qu'il a établi une moyenne sur le fer de toute nature.

M. Pages (de l'Ariège) combat l'amendement dans l'intérêt du département qu'il représente. L'Ariège, dit-il, fournit la moitié de la production de fer de la France; si l'on adopte la réduction, ce ne sera plus l'Ariège qui vendra du fer français, mais Bordeaux qui vendra du fer suédois. Il demande le rejet de la réduction, proposée par la commission.

M. Desjoubert reproduit les arguments en faveur de l'amendement.

M. Réalier-Dumas, revenu d'Alger, prête serment.

M. Dugabé (de l'Ariège) discute avec vivacité les motifs de la commission qui, dit-il, a sacrifié les producteurs français à l'intérêt de la ville de Bordeaux qui sera en mesure d'inonder la France de fer suédois, sans que les maîtres de forges de la France puissent faire la moindre concurrence.

M. Lherbette déclare qu'il voit avec peine la discussion dégénérer en un débat de localité à localité et qu'on veut sacrifier l'intérêt général à l'intérêt privé.

Si, dit-il, un mandat m'était donné, comme l'a dit le préopinant, pour combattre en faveur de tel intérêt particulier contre celui du pays; je l'eusse refusé. On ne doit jamais sacrifier les principes, même à l'honneur de siéger dans cette enceinte.

L'orateur défend la réduction proposée par la commission; car si l'on veut laisser les fers suédois sous le poids d'une prohibition, malgré la nécessité dont ils sont pour nous, c'est se fermer tous les ports de la Suède et ruiner notre commerce avec ce pays.

M. Lherbette déclare que pour lui il croit que c'est une protection qu'on enlève aux propriétaires de bois; et quoique lui-même soit propriétaire de forêts, il croit que la commission a eu raison de faire ce qu'elle a fait.

M. Cunin-Gridaie ne voit nulle ressemblance entre ce qui a été hier et ce qui est en discussion; il repousse la réduction.

M. Jaubert croit que la chambre a eu tort de voter hier la réduction; mais la fabrication du fer au bois, industrie toute nationale puisque 43 départements font du fer au bois, doit être protégée; car c'est pour l'industrie une question de vie ou de mort.

L'orateur s'étonne qu'on rabaisse la France, en prétendant que nous sommes inférieurs pour la fabrication. Nos fers de l'Isère et de l'Ariège sont égaux à ceux de la Suède, dit-il; mais c'est une manie des économistes de rabaisser la France.

Cependant malgré ses raisonnements pour prouver notre égalité dans la fabrication du fer, il réclame une forte protection. Quant à la protection qui se trouve accordée ainsi aux propriétaires de bois, il la trouve fort juste, puisque tous les autres genres de propriété ont augmenté.

M. Jaubert soutient qu'on attaque le revenu public; car si les forges s'éteignent, les revenus diminueront de beaucoup.

M. Jaubert réclame en faveur des grands propriétaires de bois, l'égalité devant la loi; cela lui sera sans doute bien permis, puisqu'on la réclame si souvent en faveur des petits. (Hilarité.) On refuse aux propriétaires le droit de défricher, il faut donc bien leur donner une compensation et la protection que vous leur accordez pour la production du fer, elle n'est certainement pas suffisante.

Lorsqu'on aura aboli l'art. 219 du code forestier, alors nous serons de meilleure composition; mais d'ici là, nous nous défendrons. Le gouvernement propose de s'en tenir à la législation en vigueur; la commission ne donnant aucune bonne raison pour y déroger, je demande qu'on vote le chiffre du gouvernement.

M. Bignon (de Nantes) relève une assertion de M. Jaubert qui a dit qu'on a introduit, en 1834, en France une quantité double de fer à celle réelle.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — FIN DE LA SEANCE DU 19 AVRIL.

On passe à l'article 38 (titre II), relatif à la responsabilité des agents du pouvoir; en voici le texte:

« Les agents du pouvoir peuvent, sans autorisation préalable, être poursuivis devant les tribunaux pour tous les faits qui ne sont pas relatifs à leurs fonctions, sauf l'observation des règles de compétence et de procédure déterminées par les lois. »

L'article est adopté à la presque unanimité.

Après avoir entendu MM. Tripiet, Mounier, de Cordoue et Barthe, la chambre adopte également les art. 39 et 40.

Il s'élève une discussion sur l'article 41, pour savoir si, lorsque l'information préliminaire aura été terminée, relativement à un agent inculpé, le procureur-général en adressera immédiatement copie, ainsi que de la plainte, au ministre duquel ressortira le fait qui aura donné lieu à l'inculpation, ou au garde-des-sceaux.

M. le ministre de l'intérieur serait d'avis que copie des pièces fût adressée et au garde-des-sceaux et au ministre dont dépend l'agent inculpé, avec l'avis du procureur-général.

M. Barthe, rapporteur, propose une rédaction conforme à cette opinion; elle est adoptée.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS. — SEANCE DU 20 AVRIL.

La séance est ouverte à une heure.

On continue la délibération sur le projet de loi relatif à la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir.

M. Sauzet arrive et s'assied au banc des ministres.

La chambre est à peine en nombre pour voter, et la discussion s'établit au milieu des conversations particulières que la sonnette du président parvient à peine à faire cesser.

L'art. 42 est supprimé sur la proposition de la commission.

Le chapitre II du titre II, sur la responsabilité des agents du pouvoir, traite de l'action civile.

L'article 43 est adopté avec les amendements de la commission.

Les articles 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51 du projet, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 de la commission sont adoptés; les articles 45 et 47 avec des sous-amendements de MM. de Sacy et de Béranger.

La rédaction définitive est confiée par la chambre à la commission.

La chambre passe au vote par scrutin secret.

Nombre des votans, 103

Boules blanches, 97

Boules noires, 6

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour secours aux étrangers réfugiés en France.

M. de Tascher présente quelques observations relatives à l'occupation de Cracovie; il aurait désiré que le ministère s'expliquât sur l'occupation de Cracovie; mais M. le ministre des affaires étrangères ayant paru désirer, dans l'autre chambre, que ces explications fussent remises au vote de son budget, j'attendrai donc, persuadé que le gouvernement ne permettra jamais rien qui fût contre l'honneur et les intérêts de la France.

La chambre passe au scrutin.

Votans, 98

Boules blanches, 86

Boules noires, 12

La parole est à M. le garde-des-sceaux pour exposer un projet de loi pour l'abolition des loteries particulières. Le projet a déjà été élaboré dans le conseil d'état.

Toutes les loteries particulières, primes, françaises ou étrangères, sont prohibées, à l'exception des loteries de mobiliers ou objets d'art pour les distributions de bienfaisance, pourvu toutefois qu'elles soient autorisées dans les formes.

Le projet de loi tendant à proroger les lois des 21 avril 1832 et 1^{er} mai 1834, relatives aux réfugiés étrangers, est mis au scrutin. Personne n'a demandé la parole.

Votans, 92

Boules blanches, 85

Boules noires, 7

La chambre adopte.

Le projet de loi relatif au serment de la gendarmerie, est adopté également.

Votans, 96

Boules blanches, 93

Boules noires, 3

Il est quatre heures moins un quart. La chambre se réunira demain pour le vote de plusieurs lois.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AUDIENCE DU 20 AVRIL. — PRÉSIDENCE DE M. FROIDEFOND.

La cour a d'abord entendu une dame Delbourg, qui a été appelée à la suite du débat engagé à l'issue de l'audience d'hier. Cette dame a déclaré qu'à un jour qu'elle n'a pu préciser, on lui avait dit que l'accusé était allé au bureau de tabac de la rue St-Louis acheter du tabac de Maryland.

M. le président a résumé les débats avec impartialité, et a donné lecture au jury des 11 questions principales et de leurs subdivisions, sur lesquelles il est appelé à statuer. — A 2 heures moins un quart, les jurés sont entrés en délibération.

Il est 4 heures 1/2. La délibération continue.

Les dames, qui ont suivi le débat, bravent l'ennui d'une aussi longue attente et restent à leurs places.

Les spectateurs et les membres du barreau se livrent aux conjectures les plus variées sur le verdict que rendra le jury.

Nouvelles Diverses.

Le capitaine L. Block, arrivé de Saint-Jago de Cuba au Texel, rapporte que le 2 de ce mois, se trouvant à 31° 43' latitude nord, et à 44° 14' longitude ouest de Greenwich, il a rencontré une barque anglaise *the Bride*, ayant été commandée par feu le capitaine R. Bennet, chargée de bois et en destination de l'Amérique du Nord pour Hull. Ce navire était entièrement désarmé. Il avait eu un équipage de quatorze hommes, dont seulement deux se trouvaient en vie, savoir le charpentier Robert Hazellhurst et le matelot James Thrusel. Ces malheureux étaient si affaiblis qu'ils ne purent amarrer le cable qu'on leur jeta; on fut forcé de les aller chercher avec le canot. Arrivés sur le bord du capitaine Block, ils racontèrent qu'ils avaient erré en mer sur la carcasse du navire pendant 27 jours, sans eau, sans vivres, n'ayant pour toute boisson et nourriture que l'eau de la mer et les cadavres de leurs camarades morts de faim; et effectivement on trouva liés aux tronçons des mâts deux cadavres intacts et deux autres entamés... Le pilote n'était mort que peu d'heures avant la rencontre du capitaine Block, mais le capitaine avait déjà cessé de vivre depuis quinze jours. Le charpentier à son arrivée au Texel, était encore dangereusement malade. (*Journal de La Haye.*)

— La Suisse catholique, dont la population est d'environ 900,000 âmes, possède 127 couvents et hospices munis de supérieurs, et qui contiennent 2 à 3,000 moines et nonnes, ainsi vingt fois de plus que les Etats autrichiens dans la proportion. Il n'y a pas de couvents dans les cantons de Berne, Schaffhouse, Vaud et Genève. On les trouve répartis comme suit dans les cantons ci-après: Zurich 1, Lucerne 10, Uri 5, Schwyz, Obwalden 3, Nidwald 2, Glaris 1, Zug 3, Fribourg 15, Soleure 9, Appenzell Rhodes Intérieures 4, St-Gall 15, Grisons 7, Argovie 8, Thurgovie 10, Tessin 19, Valais 8, Neuchâtel 1.

— La pièce que l'acteur Honoré vient de faire jouer à Bordeaux sous le titre de *la Lune, les Lunettes et les Lunettes*, a complètement réussi. C'est une folie entremêlée de pointes spirituelles, de calembours, et d'un décor original. On y voit passer dans la lune, hommes, rochers, animaux, tels qu'ils sont détaillés dans la soi-disant brochure de Herschell fils.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—La brochure du général Evariste San Miguel fait une grande sensation à Madrid. Elle est évidemment destinée à démontrer l'excellence des plans conçus par le général Cordova pour amener à fin la guerre de la Navarre. Le général San Miguel explique avec beaucoup de sagacité les motifs des succès obtenus par Zumalacarre et ses successeurs. La guerre civile est représentée dans cet ouvrage comme fomentée par l'esprit de localité et le désir de conserver des privilèges respectés jusque-là par tous les gouvernements espagnols. M. San Miguel pense que le système adopté par le général qui consiste à occuper tous les points fortifiés qui défendent le passage de l'Ebre et à jeter des troupes dans les vallées fertiles qui descendent du versant des Pyrénées françaises, afin d'empêcher les carlistes de se ravitailler par les secours de la contrebande qui s'opérait sur les frontières de France, est le seul qui fût susceptible de réussir, les abords de la mer étant suffisamment défendus par St-Sébastien, Bilbao et le secours de la flotte anglaise. Il conseille de faire ensuite tous les efforts possibles pour amener à conciliation les dissidents qui ne pourront manquer d'être nombreux dans l'armée carliste, lorsque, confinée dans les montagnes arides, elle se verra privée de ressources et de toute chance de succès. On sait que le général San Miguel était chef d'état-major de l'armée commandée par Cordova et qu'il vient d'être nommé pour remplacer le général Serrano, appelé aux cortès.

Nulle confirmation de la prise de Liria par le fameux Cabrera. C'était évidemment sorti de la fabrique carliste d'Elorrio.

ALLEMAGNE.—On nous écrit de Berlin que les bruits qui s'étaient répandus de nombreuses mutations dans le personnel de la diplomatie russe, se confirment. M. de Maltis, ambassadeur russe à Berlin, va remplacer M. Pozzo di Borgo, à Londres. Le secrétaire de légation, à Londres, viendra ici prendre la place de M. de Maltis. On dit que M. Pozzo di Borgo se retire; d'autres personnes prétendent qu'il ira représenter la Russie dans le congrès européen où doivent se traiter les affaires d'Espagne, de Belgique et d'Orient.

— On dit à Vienne que les gouvernements français et autrichien ont été choisis pour médiateurs par le Saint-Siège, dans son démêlé avec les cantons suisses, et qu'ils ont accepté.

— La *Gazette d'Augsbourg* a inséré un article précédé du signe qui figure toujours en tête des articles communiqués par le gouvernement prussien ou par la chancellerie russe. C'est une longue diatribe contre la presse française et anglaise en général, et contre le *Constitutionnel* en particulier; ce dont le vieux de la rue Montmartre va bien s'enorgueillir. C'est une réponse aux attaques dirigées contre la Prusse par ce journal, depuis que les douanes prussiennes lui interdisent l'entrée de l'Allemagne.

Le noble rédacteur soutient, contre les assertions du *Constitutionnel*, que tout est à la paix en Russie, en Autriche et même en Prusse; que depuis long-temps le désarmement aurait eu lieu sans les troubles d'Occident et la mauvaise foi des journalistes d'outre-Rhin qui attisent le feu de la discorde.

Notre confrère de Prusse qui n'est pas payé pour être très logique, termine par un contresens dont nous prenons acte. Il assure que la Turquie elle-même a tant de confiance dans la loyauté russe et autrichienne, qu'elle ne conserve d'inquiétude que du côté de la Méditerranée et que les travaux des Dardanelles sont poussés avec activité sous la direction d'un officier supérieur prussien, M. le baron de Molke.

Nous aimons à croire que ce n'est pas contre la presse de France et d'Angleterre et surtout contre le *Constitutionnel* que ces travaux militaires sont commandés et exécutés.

Tirage 3 mai 1836.

Sept Actions, 120 fr. — Une Action, 20 fr. — Quinze Actions, 240 fr.

AVES AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR.

SEULE VENTE PAR ACTIONS

qui aura encore lieu dans cette année,

COMPRENANT

1^o deux magnifiques hôtels

SIS A VIENNE,

N^{os} 29 et 30, faubourg Bayrischer Trund,

De la valeur de	1,292,500 fl.
2 ^o La belle Terre MERLHOF, dans la partie méridionale inférieure du duché de Styrie, une des perles de la couronne impériale d'Autriche, d'une valeur de	382,000 fl.
3 ^o Le Château de ROSBACH en Styrie, avec une juridiction de plusieurs communes et leurs redevances, d'une valeur de	246,500 fl.
4 ^o Les vignes à DORN en Styrie, d'une valeur de	130,000 fl.

Cette vente contient en tout 23,916 gains, au montant de

Deux millions 307,000 florins valeur de Vienne.

Prix d'une Action : 20 f.

Les personnes qui achèteront six actions en recevront une septième gratis, gagnant forcément; sur douze actions trois gratis dont deux gagnant forcément.

Ces actions gagnant forcément ont l'avantage de concourir, non-seulement au tirage principal, mais aussi à un tirage spécial de 199 gains en argent, d'un total de fl. 57,000, dont le moindre est fl. 100. De plus les 12 Numéros premiers sortants dans ce tirage spécial, obtiennent chacun un étui d'argent doré avec fl. 400, en espèces, pour souvenir de cette vente : par conséquent on peut gagner ici doublement.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur Paris ou sur assignation, après avoir reçu des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus, les actions ainsi que les listes francs de port.

Pour éviter toute méprise, on est prié de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être renvoyées. (Sans affranchir.)

F. E. Fuld,

Banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stachas, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires*, *coqueluches*, *oppressions*, *enrouemens*, *aphonies de la voix*, *crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge.Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Péreux, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon.

On fait des envois. (Affranchir.)

BAINS ORIENTAUX de M. PÉRICHON, ex-pharmacien,
Hôtel du Parc et grande rue Ste-Catherine n. 1.Cet établissement ne se recommande pas seulement par l'immense avantage que lui donnent sur les autres maisons de bains de notre ville la commodité de sa position, la salubrité de ses eaux, son éclairage particulier par le gaz, sa machine à vapeur et ses calorifères dans chaque cabinet, qui permettent de modifier la température suivant les saisons : il est encore le seul à Lyon où l'on trouve les bains d'étuve et les douches de vapeur. Modélé sur les grands établissemens en ce genre que la capitale vient d'élever à grands frais pour l'administration des bains à l'orientale et à la russe, et que les Parisiens ont accueilli avec tant de faveur, il comble une lacune que la médecine lyonnaise désirait voir disparaître depuis longtemps. Cette blquette ne sont peut-être pas filées avec assez d'art et de développement. Deux personnages secondaires ont à revendiquer une part dans le succès de l'ouvrage : M^{me} Adam et M. Vizenini, concierges du château, chargés de la surveillance du *Prisonnier d'une femme* et dont les grosses plaisanteries quoique de véritables hors-d'œuvre, n'en ont pas moins considérablement égayé les spectateurs.

M. Montaland a fait son second début. Ce jeune homme a de la tenue et de l'aplomb ; sa figure est convenable pour l'emploi. Quelle ville plus humide que Lyon réclamait en effet plus impérieusement un moyen si efficace de se délasser promptement, de rappeler à la peau dans les premiers momens du refroidissement, de remédier à tous les accidens du rhumatisme et du catarrhe qui affligent plus de la moitié de notre population.

Parmi une quarantaine de cabinets dans lesquels le public se presse depuis quelques mois pour les bains domestiques, M. Périchon a consacré trois petites chambres pour l'administration des *Bains d'étuve* et des *Douches de vapeur*. Dans la première, un jet de vapeur simplement aqueuse, ou rendue médicamenteuse au moyen d'un appareil fort simple et avec les substances que prescrit le médecin, développe une température de 30 à 35 degrés (Réaumur), inonde le malade, ou bien le frappe en douche plus ou moins intense sur la partie douloureuse. Après un séjour plus ou moins prolongé dans cette vapeur, on passe dans le second cabinet, où une chaleur de 35 à 40 degrés fait ruisseler la sueur, et où se trouve une éponge d'eau froide, soit pour modérer l'action trop vive du calorique soit pour accomplir une médication que le médecin ordonne. Enfin dans le troisième cabinet, où la température est douce, on est couché dans un lit propre et élégant, pour soutenir la transpiration et se sécher ensuite avec soin.

Le délassement que procurent ces bains est délicieux : dans le Levant, dans l'Inde, en Russie et aujourd'hui à Paris, les femmes s'y livrent avec passion. Les rhumatismes y trouvent toujours du soulagement à leurs douleurs et souvent une entière guérison.

M. Périchon a voulu que les prix, soit de ses bains domestiques, soit de

ses bains d'étuve, fussent à la portée de toutes les fortunes. Ses prix sont très-modérés.

On trouve également dans son établissement tous les bains aromatiques, dits de toilette.

TIR AU PISTOLET.

Le sieur LUZIER, archangebusier et professeur de Tir, cours du Trocadéro, aux Brotteaux, prévient MM. les amateurs, qu'il vient d'établir deux prix par souscription de deux paires de pistolets à double détente, valant 350 fr.

S'adresser, pour souscrire et prendre connaissance du règlement, audit tir de Luzier, tous les jours.

Le tir du prix commencera le jeudi 28 courant, de midi à quatre heures jusqu'au dimanche 1^{er} mai. (561)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Aujourd'hui samedi vingt-trois du courant, dix heures du matin, sur la place du marché de Vaise, il sera procédé à la vente et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, chaises, garde-manger, couvertures, secrétaires, buffet, batterie de cuisine ; le tout au comptant.

(555)

CHAVET.

(559) Samedi prochain, vingt-trois avril mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place du Marché, dite Louis XVI, commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérissseur, d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent : en comptoirs, banques, horloge, chaises, poêles fonte et beaucoup d'autres objets servant à l'usage d'un imprimeur sur étoffes.

Le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

(554)

CONTINUATION

De la Vente du Domaine de la dame veuve Gaugelin, situé sur la place publique à Chaponost.

Le dimanche 24 avril, on procédera à la vente de deux maisons bourgeoises avec jardin, dont une avec terrasse et salle d'ombrage.

Les prairies, vignes et terres seront divisées au gré des acquéreurs ; il y a des sites très-pittoresques, ayant de beaux points de vue, susceptibles de former des habitations agréables.

S'adresser, à Chaponost, à M. Mallaval ou à M. Chazottier, et à Lyon, à Robert et Compe, rue de la Gerbe, n^o 2.(473) A VENDRE pour cause de maladie et de départ. — Fonds de café bien achalandé, situé aux Brotteaux, sur le cours Bourbon, entre le pont Morand et le pont Lafayette, au coin de la rue de Condé, n^o 25. S'y adresser.

(518) A LOUER. — La totalité d'une belle Maison située dans un bon quartier, au centre de la ville, propre à un hôtel garni ou à un établissement d'un autre genre.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouverneur n^o 5.(477) A LOUER pour cause de départ, de suite à la Saint-Jean prochaine. — Un appartement de cinq pièces, parquées et plafonnées. Cet appartement, seulement habité depuis deux mois, est entièrement neuf et décoré dans le meilleur genre. Il est situé rue de Condé, maison Gaillard, au 3^e étage. S'y adresser.

(542) A LOUER de suite. — Cabinet de journaux sous les Tilleuls de Bellecour.

S'adresser au cabinet littéraire, quai de Retz, en face de la rue Basseville.

(656) AUBERT, jardinier, tailleur d'arbres, fournit toutes sortes d'arbres, trace les parterres, garantit les maisons des rats, rats fruitiers, punaises, cafards, fourmis, chenilles, arbes. Il demeure place St-Michel, n^o 4, au 1^{er}, à Lyon.

AU PRIX FIXE.

PAPON,

M^d. CORDONNIER ET BOTTIER,Rue Puits-Gaillot et place de la Comédie, n^o 25, à Lyon ;

Prévient le public qu'il tient un assortiment, à juste prix, de chaussure pour hommes, femmes et enfans.

Pour hommes : bottines hautes, 17 f. ; bottines basses, 14 f. ; quart de bottes, 11 f. ; souliers, 5 f. 10 sous ; baraquettes, 2 f.

Pour femmes : souliers et escarpins, 4 f. 5 sous ; baraquettes en peau, 35 sous ; en satin turc, 55 sous ; en cou-til, 50 sous ; baraquettes toile grise, 2 f. (560)

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension ; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise ; il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il les guérit aussi de la maladie. Le tout à juste prix. S'y adresser.

Avis aux Fabricans.

(484) Machine (brevetée) propre à battre, nettoyer, mélanger, peigner ou écarasser toutes les qualités de laines, cotons, crins et autres matières filamenteuses.

Ce nouveau procédé est un changement de système pour toutes les fabriques, surtout pour celles de laines. Les résultats sont importants, comparés à tous les autres battages ou écarassages usités : simplicité, perfection de travail et grande économie. (Voir la notice de l'inventeur chez le susdit, prix : 1 f.) Prix : 300 f.

S'adresser chez P. Bussac, rue des Deux-Maisons, à Lyon, seul en droit de les confectionner et d'en passer les ventes.

PAR BREVET D'INVENTION.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE,

Teinturiers, Baigneurs, et autres genres d'établissements.

MOTEUR DE POMPE, remplaçant le balancier, celui dit à BASCULE, fournissant un volume d'eau deux fois plus considérable que les anciens procédés, allant avec la plus grande facilité chercher l'eau à 150 pieds de profondeur, et pouvant cependant être mu par un enfant.

Pour l'arrosage des prairies ou jardins potagers, en allant chercher l'eau à 30 pieds de profondeur, avec un nouveau système de pompe, également breveté, on obtiendra, avec le moteur indiqué ci-dessus, continuellement 10 pouces cubes d'eau.

S'adresser chez l'inventeur breveté, M. VERGNIAIS, place du Concert, n^o 6, au 1^{er} ;

Et pour voir fonctionner la machine, à la poste aux chevaux chez M. MOTTARD, rue Boissac. (439)

Bourse de Paris du 20 avril 1836.

Il y a eu aujourd'hui plus d'activité dans les affaires. Le 3 p. 0/0 est monté à 82 f. 10 c. Les fonds espagnols sont sans affaires et sans variations. On disait cependant dans le coin des novellistes que des nouvelles étaient arrivées de Madrid en date du 13. L'adresse avait, disait-on, été votée à une immense majorité. L'actif est resté à 45 1/8, le passif à 14 5/8.

Cinq pour cent	107 90	107 95	107 90	107 95
— fin courant	108 5	108 13	108 5	108 10
Quatre pour cent	100 70			
Trois pour cent	81 90	82	81 90	81 95
— fin courant	81 95	82 15	81 95	82 10
Rentes de Naples	101 80	102 10	101 80	102 10
— fin courant	102 5	102 5	102 5	102 5
Actions de la Banque	2253			
Autre Canaux	1230			
Caisse hypothécaire	750			
Emprunt d'Italie	393			

V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.